

Atterrissage d'urgence pour l'A380



Le 10 Octobre dernier, s'est tenu un **CCE extra** dédié à l'adaptation de charge du programme A380 conséquence de l'absence de prises de commande sur ce programme.

Concrètement

Compte tenu du carnet de commande actuel, 125 avions encore à livrer sur 319 commandés, la direction a décidé de fixer la cadence de production à 12 avions par an à partir de 2018 (cadence 1).

Conséquences pour l'entreprise et les salariés

Saint Nazaire: organisation réduite, avec un impact direct sur la production dès Septembre 2017.

Nantes: adaptation de la production dès fin 2016 pour une cadence 1 en mars 2017.

Toulouse: adaptation à la baisse de cadence essentiellement par réaffectations internes (SA et A350), cadence 1,55 en Novembre 2016 puis cadence 1 un an plus tard.

Ce sont au total 2100 salariés d'Airbus et de ses filiales qui devront être redéployés dont 600 pour la France sur les 6000 salariés environ travaillant sur ce programme.

Considérations CFE-CGC Airbus Operations

La **CFE-CGC** prend note de cette nouvelle adaptation de production. Cependant, nous attendons de la direction qu'elle soit socialement responsable dans la déclinaison de cette réorganisation.

Dans ce contexte et afin de limiter l'impact des réductions de cadences sur l'emploi, la **CFE-CGC** demande à ce que la réintégration d'activités soit étudiée avec le plus grand soin.

La **CFE-CGC** demande aussi que le maintien des compétences soit considéré par la direction comme un élément incontournable à une reprise éventuelle du programme.

La direction doit tout mettre en œuvre pour redéployer les 600 salariés concernés dans les meilleures conditions. Le suivi du personnel impacté par les redéploiements, de même que celui restant affecté à ce programme, doit être au centre de toutes les attentions, aussi bien en termes de suivi de carrière que de reconnaissance. La **CFE-CGC** y veillera et pèsera de tout son poids au travers des instances CE, CCE et CHSCT.

A ce titre, la **CFE-CGC** a demandé qu'un suivi des redéploiements, strict et régulier, soit mené devant les instances représentatives du personnel. De même, la mise en place d'un budget spécial dédié au reclassement des salariés sera analysé avec attention.

La **CFE-CGC** demande que les salariés des autres programmes ne soient pas pénalisés dans leur mobilité.



N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC

Tél : 05 61 93 97 57 Email : syndicat.cfe-cgc-toulouse@airbus.com

Le 10/10/2016